

n° 535 - Stade de 30 000 places - Convention entre la Commune de LUDRES et le Syndicat Intercommunal NANCY/LUDRES

Le Maire donne lecture d'un projet de convention établi entre la Commune de LUDRES et le Syndicat Intercommunal NANCY-LUDRES pour la construction d'un stade de 30 000 places sur la ZAC LUDRES NORD. Cette convention a déjà fait l'objet d'études préalables par de nombreux conseillers municipaux.

Elle définit notamment la participation que la Commune de LUDRES demandera au constructeur pour les équipements publics d'infrastructures primaires et secondaires réalisés ou à réaliser nécessités par la construction et la desserte du stade dont l'implantation est décidée sur un terrain sis à LUDRES, lieudit "Chaudeau" d'une superficie de 13 ha 46 a 90 ca cadastré section Z n° 3a, 3b et 4.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer la convention qui a fait l'objet d'études préalables et dont il a donné lecture, avec le Syndicat Intercommunal NANCY-LUDRES.